



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 26 septembre 2014

**OBJET : 02-4 - CULTURE -  
BUDGET PRIMITIF 2014 - ASSOCIATION  
CULTURE LOISIRS MUSIQUE (ASOA)  
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
COMPLEMENTAIRE ✓**

Le vendredi 26 septembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19/09/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Angèle MURATORI à M. Patrick DULBECCO  
M. Yves DAHAN à Mme Jacqueline DOR  
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE  
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Nathalie DEPETRIS  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Alexia MISSANA à M. Eric PAUGET  
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3245/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 3 OCT. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 7 OCT. 2014

Pour le Maire,  
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

02-4 - CULTURE - BUDGET PRIMITIF 2014 - ASSOCIATION CULTURE LOISIRS MUSIQUE (ASOA) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Depuis 1972, l'Association Culture Loisirs Musique de l'ASOA organise annuellement un Festival, initialement dénommé « Festival International du Jeune Soliste » et renommé « Antibes Génération Virtuoses », qui a permis la découverte de jeunes talents inconnus du grand public et qui sont devenus les grands noms de la scène internationale.

Le Festival participe, par son rayonnement et par la qualité des interprètes, à la diversification de la vie culturelle de la Commune, ainsi qu'au développement local par les retombées économiques engendrées par le nombreux public se déplaçant dans le cadre des concerts. Par le biais de l'organisation de cet événement, l'Association participe à une mission d'intérêt général et local.

Cette année encore, l'Association a proposé une programmation très riche. Néanmoins, lors du concert du 23 juin 2014 donné par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, un groupe d'intermittents du spectacle est venu perturber cette soirée et a imposé à l'association l'annulation du spectacle.

Aussi, malgré la réduction de la facture consentie par l'Orchestre Philharmonique, l'Association se trouve en difficulté financière.

Afin de soutenir financièrement l'Association, il est proposé de lui attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle de 10 000 euros.

Pour mémoire, au titre du budget 2014 l'Association Culture Loisirs Musique de l'ASOA a reçu une subvention de 86 000 euros.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **ATTRIBUE** à l'Association Culture Loisirs Musique de l'ASOA une subvention complémentaire exceptionnelle de 10 000 euros ;

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

### Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** DCM N.02-4 - CULTURE - BUDGET PRIMITIF 2014 - ASSOCIATION CULTURE LOISIRS MUSIQUE (ASOA) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE -

**Date de transmission de l'acte :** 07/10/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/10/2014

**Numéro de l'acte :** DCM3245-14 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20140926-DCM3245-14-DE

**Date de décision :** 26/09/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions